***L'officiel du Badminton Régional – LOBR***

Le journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton

***L'officiel du Badminton Régional*** - *LOBR* Journal officiel de la Ligue Occitanie de Badminton, instance déconcentrée de la Fédération Française de Badminton - FFBaD.

**Pôle Administratif**
7 rue André Citroën
31130 BALMA

04 68 75 31 04
ligue@badocc.org

**Directeur de la publication :**
Christophe FAULMANN
**Comité de rédaction :**
Jean-François ANINAT
Yannick GARNIER

Disponible gratuitement sur le site de la Ligue Occitanie de Badminton
www.badocc.org

*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.*

**Diffusion**
Comités/Clubs/Membres du CA/ Membres du Personnel Occitanie

***Nos Partenaires***

FFBaD Fédération Française de Badminton
La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée
SPECIALISTE BADMINTON SPORTMINEDOR www.sportminedor.com contact@sportminedor.com Tél: 04 34 81 65 73 Sportminedor
Babolat
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES Liberté Égalité Fraternité
RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE Liberté Égalité Fraternité
Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

LOBR N°9
Septembre
2022

# LOBR
# L'officiel du Badminton Régional

## Le Journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton

-- Préambule --

La Ligue Occitanie de Badminton publie toutes ses décisions règlementaires dans *l'Officiel du Badminton Régional* (LOBR), en conformité avec les statuts et le Règlement Intérieur régionaux.
LOBR est publié au minimum, trois fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur.
LOBR contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances régionales statutaires (AG, CA, bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- les décisions individuelles régionales (prises par la commission régionale disciplinaire, par exemple),
- le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions règlementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.

## Sommaire

Décisions Assemblée Générale 2022 ..... 2
Décisions Secteur Administratif /RH ..... 3
Décisions Secteur Développement ..... 4
Décisions Pôle Ressources ..... 5
Décisions Secteur Financier ..... 6
Décisions Secteur Vie Sportive ..... 7

Des réunions statutaires du 19 mars 2022 au 11 juillet 2022

Tous les textes règlementaires sont à disposition sur le site régional :
**http://badocc.org/textes-reglementaires**

# Relevé de décisions de l'AG du 25 juin 2022

**Décision 1** Désignation du Président de séance
**Contexte :** Le Président propose Jean-François ANINAT, Secrétaire Général de la Ligue pour assurer le rôle de Président de séance.
**Vote :** POUR 55/55 voix CONTRE 0/55 voix ABSTENTION 0/55 voix Jean-François ANINAT est désigné Président de séance à l'unanimité.

**Décision 2** Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021
**Remarque :** Savinien FERRANT (CD34) : « La réponse inscrite à la suite de ma question sur la refonte des ICR (question 4) ne correspond pas à celle qui a été donnée lors de l'AG 2021 » Réponse : Ligue : « La réponse apportée le jour de l'AG n'était pas exacte, le responsable de commission Vincent BOUREZ a donc rectifié les informations données a posteriori ».
**Vote :** POUR 53/55 voix CONTRE 0/55 voix ABSTENTION 2/55 voix
Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021 est approuvé à la majorité en tenant compte de la réponse apportée à M. FERRANT. La mention « a posteriori » est ajoutée. Ce compte-rendu sera disponible sur le site de la Ligue après validation par la prochaine Assemblée Générale : Assemblée Générale – Le Badminton en Occitanie (badocc.org).

**Décision 3** Rapport moral du Président
**Vote :** POUR 55/55 voix CONTRE 0/55 voix ABSTENTION 0/55 voix
Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.

**Décision 4** Election complémentaire de David ANGELATS comme représentant suppléant de la Ligue aux AG fédérales
**Vote :** POUR 53/55 voix CONTRE 0/55 voix ABSTENTION 2/55 voix
David ANGELATS est élu représentant suppléant de la Ligue aux AG fédérales à la majorité.

**Décision 5** Election complémentaire de Florent CHAYET comme représentant suppléant de la Ligue aux AG fédérales
**Vote :** POUR 47/55 voix CONTRE 3/55 voix ABSTENTION 5/55 voix
Florent CHAYET est élu représentant suppléant de la Ligue aux AG fédérales à la majorité.

**Décision 6** Approbation des comptes annuels 2021
**Vote :** POUR 55/55 voix CONTRE 0/55 voix ABSTENTION 0/55 voix
Les comptes annuels 2021 sont approuvés à l'unanimité.

**Décision 7** Affectation du résultat 2021 Contexte : Le Président propose d'affecter l'excédent de 146 674€ de 2021 en report à nouveau.
**Vote :** POUR 51/55 voix CONTRE 0/55 voix ABSTENTION 4/55 voix
L'excédent de 2021 de 146 674€ est affecté en report à nouveau à la majorité.

**Décision 8** Approbation des cotisations pour la saison 2022-2023 Contexte : Un maintien du montant des cotisations Ligue est proposé aux membres de l'AG.
**Vote :** POUR 53/55 voix CONTRE 0/55 voix ABSTENTION 2/55 voix
Le montant des cotisations Ligue est maintenu à la majorité.

**Décision 9** Approbation du budget prévisionnel 2022
**Vote :** POUR 55/55 voix CONTRE 0/55 voix ABSTENTION 0/55 voix
Le budget prévisionnel 2022 est approuvé à l'unanimité.

# SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

## Calendrier Administratif 2022-2023

**Contexte :** Le Secrétaire Général présente une première version du calendrier administratif pour la saison 2022-2023.
Ce calendrier a été réalisé en tenant compte du calendrier fédéral afin d'éviter de positionner les CA et Bureaux aux mêmes dates que les conseils exécutifs fédéraux, le Vice-Président en charge du Développement Gilles CASTILLON en étant membre.
Seules les réunions des premiers mois ont été datées car la Ligue est dans l'attente des candidatures pour l'organisation de ses compétitions. Selon le lieu de ces dernières, des réunions en présentiel pourront être positionnées. Des dates potentielles pour le reste de l'année sont indiquées à titre informatif.

**B n°5 du 6 juillet 2022**
**Le calendrier proposé par le Secrétaire Général est approuvé à l'unanimité.**

## Remplacement de Louis DESPREZ

**Contexte :** Deux solutions sont envisagées pour le remplacement de Louis DESPREZ :
- Remplacement « poste pour poste » avec emploi classique
- Remplacement par de l'alternance suite à une candidature spontanée d'une étudiante de MediaSchool (école de Louis lorsqu'il était en alternance à la Ligue)

La commission Communication a également lancé un appel à candidatures sur les sites de recherche d'alternance. Une trentaine de candidatures ont été reçues depuis dont 2 particulièrement intéressantes.
Le Directeur présente un plan emploi formation jusqu'en 2027 en listant les avantages et inconvénients des deux solutions proposées.
Il est demandé au Bureau de fixer la teneur du poste : alternance ou emploi.

**B n°5 du 6 juillet 2022**
**Il est décidé à l'unanimité de remplacer Louis DESPREZ par un étudiant en alternance. Des prises de contact et entretiens avec les candidats suivront cette décision.**

## Ordre du Jour – Assemblée Générale

**Contexte :** En prévision de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022, il est demandé aux membres du CA de se positionner sur l'ordre du jour proposé par le Secrétaire Général.

**E-Vote CA n°6 du 13 au 17 mai 2022**
**L'ordre du jour proposé par le Secrétaire Général est adopté à l'unanimité.**

## Licences Réfugiés Ukrainiens

**Contexte :** A la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Ligue avait annoncé vouloir aider et s'est dans ce sens fait relai de la cagnotte d'aide pour les réfugiés accueillis par Yelena SHUTENKO, mais les membres du Bureau souhaitent s'investir davantage. Ainsi, ils proposent de prendre en charge la part Ligue des licences pour les réfugiés ukrainiens. Les Comités et Clubs resteront quant à eux libres de facturer ou non leurs propres parts Comités.

**E-Vote CA n°7 du 21 au 25 avril 2022**
**La proposition est adoptée à l'unanimité, la Ligue prendra en charge le montant de sa part Ligue pour les licences des réfugiés Ukrainiens pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023.**

# SECTEUR DÉVELOPPEMENT/STRUCTURATION

## BAD et TERRITOIRES

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Intégration de deux nouveaux membres au sein de la commission

**Contexte :** Suite à la campagne de communication, deux bénévoles souhaitent intégrer la commission DEVELOPPEMENT DURABLE :
- Mélanie SAMAIN : Présidente du club de Castanet-Tolosan ;
- Jérôme VITIOURINE : Trésorier du club de Castanet-Tolosan.

**Deux votes à bulletins secrets sont organisés.**

**CA n°3 du 19 mars 2022**
**Mélanie SAMAIN est élue à l'unanimité, Jérôme VITIOURINE à la majorité, tous deux intègrent la commission.**

### Intégration d'un nouveau membre au sein de la commission

**Contexte :** Clémence LEJEUNE, membre du bureau du club du Mirail, souhaite intégrer la commission Développement Durable. Le responsable de la commission, Christian PRIVAT, soumet sa candidature à l'approbation du CA.
**Un vote à bulletins secrets est organisé.**

**CA n°4 du 13 juin 2022**
**Clémence LEJEUNE est élue à la majorité et intègre la commission.**

## FÉDÉRATIONS AFFINITAIRES

# SECTEUR DÉVELOPPEMENT/SPORT POUR TOUS et PREVENTION

## SPORT SANTÉ

## HANDIBAD

## NOUVELLES PRATIQUES

# POLE RESSOURCES

## COMMUNICATION - MARKETING - PARTENARIAT

### Choix d'un nouveau partenaire équipementier

**Contexte :** La Ligue s'est engagée en 2019 dans un partenariat tripartite avec les sociétés SPORTMINEDOR et ADIDAS. Cette dernière a récemment annoncé fermer sa branche Badminton. La Ligue se retrouve donc dans l'obligation de trouver un nouveau partenaire.
SPORTMINEDOR a dû, selon les clauses du contrat, proposer des remplaçants à ADIDAS : Victor-Forza, Babolat et Yonex. David ANGELATS et Roxane VENUTI présentent ces propositions avec un engagement pour les deux saisons à venir (2022-2024), c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'Olympiade.
**Il est demandé aux membres du CA de se prononcer sur le choix du nouveau partenaire.**

**CA n°4 du 13 juin 2022**
**Le partenaire retenu est BABOLAT. Un contrat sera rédigé en conséquence.**

### Décors du minibus

**Contexte :** La commission Communication a contacté un photographe pour la décoration du minibus. 3 propositions ont été faites. La proposition 2 a été éliminée par la commission. Les propositions 1 et 3 ayant reçu le même nombre de voix, il est demandé aux membres du Bureau de choisir entre ces deux propositions restantes,

**B n°5 du 6 juillet 2022**
**La première proposition est retenue et pourra être soumise à modifications.**

## EQUIPEMENTS

## EMPLOI/FORMATION

## MEDICALE

## ETR

# SECTEUR FINANCIER

## Réévaluation du barème kilométrique

**Contexte :** Suite à la récente inflation du prix des carburants, il est proposé d'augmenter le taux de remboursement des frais kilométriques de 5 centimes d'euro pour les officiels techniques, salariés et les bénévoles. Ainsi pour les OT et les bénévoles le taux de remboursement passerait de 0.35€/km à 0.40€/km et pour les salariés (Ligues et ETR) de 0.45€/km à 0.50€/km avec application au 1er mai 2022.

**B n°3 du 11 avril 2022**
**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Contexte :** Lors du précédent Bureau, une augmentation du remboursement des frais kilométrique de 5 centimes par kilomètre avait été votée, passant le montant total de 0.45€ par kilomètre à 0.50€ par kilomètre. Suite à une consultation du service juridique du COSMOS un nouveau vote a lieu pour décider du maintien à ce taux (engendrant des avenants à chaque contrat) ou du passage au tarif officiel fixé par l'État, qui tient compte notamment de la puissance de la voiture du salarié (engendrant un suivi administratif plus conséquent).

**B n°5 du 6 juillet 2022**
**Le maintien au tarif voté précédemment est approuvé à l'unanimité**

## Présentation du budget 2021

**Contexte :** En prévision de l'AG du 25 juin 2022, le président présente les comptes de 2021 aux membres du CA.
**Ces comptes sont soumis au vote du CA.**

**CA n°4 du 13 juin 2022**
**Les comptes de 2021 sont approuvés à l'unanimité par le CA et seront soumis au vote de l'AG.**

## Affectation du résultat

**Contexte :** Le président propose de verser une partie de l'excédent de 146 674 € aux Comités, qui n'ont pas pu bénéficier des aides de l'Etat, pour compenser leurs pertes en licences. Ce montant est calculé au prorata de la perte en licenciés et des timbres des comités, pour un total de 30 994€.
**Cette proposition est soumise au vote du CA.**

**CA n°4 du 13 juin 2022**
**La proposition est approuvée à la majorité et sera soumise au vote de l'AG.**

**Contexte :** La Ligue envisage un déficit de 40 000 € sur la saison à venir. Le président propose donc d'orienter une partie de l'excédent sur l'absorption du déficit anticipé.
**Cette proposition soumise au vote du CA.**

**CA n°4 du 13 juin 2022**
**La proposition est approuvée à l'unanimité et sera soumise au vote de l'AG.**

**Contexte :** Le Secrétaire Général propose de reporter le reste de l'excédent sur l'exercice comptable de 2022 (= report à nouveau). Ainsi cette somme restera disponible pour tout projet à venir.
**Cette proposition soumise au vote du CA.**

**CA n°4 du 13 juin 2022**
**La proposition est approuvée à l'unanimité et sera soumise au vote de l'AG.**

# SECTEUR VIE SPORTIVE

## Calendrier Régional 2022-2023

**Contexte :** La Vice-Présidente en charge du Secteur Vie Sportive propose une première version du calendrier Ligue pour la saison 2022-2023 comprenant les dates des étapes du Circuit Régional Jeunes et des Championnats Régionaux Vétérans, Parabadminton et Individuel.

**CA n°4 du 13 juin 2022**
**La première version du calendrier régional 2022-2023 est approuvée à l'unanimité.**

**Contexte :** Une nouvelle version du calendrier régional 2022-2023, intégrant les dates du Championnat Régional Parabadminton et des journées d'Interclubs R2, R1 et PN, est soumise à l'approbation du CA.

**E-Vote n°9 du 21 au 28 juin 2022**
**Cette nouvelle version du calendrier régional 2022-2023 est approuvée à l'unanimité.**

*Le calendrier pour la saison 2022-2023 en ligne sur le site régional est accessible ici : Calendrier Ligue Occitanie 2022-2023*

# INTERCLUBS

## Modification des règlements Interclubs pour la saison 2022-2023

**Contexte :** La commission propose une restructuration des Interclubs PN R1 et R2. Les modifications des règlements sont accessibles dans le CR du CA n°3 : CR-CA-3.pdf (badocc.org).

**CA n°3 du 19 mars 2022**
**Ces modifications sont approuvées à l'unanimité, le nouveau règlement est publié sur le site de la Ligue : Interclubs – Le Badminton en Occitanie (badocc.org)**

# JEUNES

**Contexte :** En prévision de la Coupe Inter-Comités des 4 et 5 juin 2022, le Secteur VIE SPORTIVE demande aux membres du CA de se positionner sur la validation du règlement et des documents associés.

**E-Vote CA n°8 du 13 au 19 mai 2022**
**Le règlement et les documents associés sont approuvés à la majorité et par conséquent téléchargeables sur le site de la Ligue : SPORTIF – Le Badminton en Occitanie (badocc.org)**

# PARABADMINTON

**Contexte :** A la suite de l'annulation du Championnat Régional Parabadminton cette saison en l'absence de participants, il est proposé une nouvelle organisation pour la saison 2022-2023 afin d'attirer un plus grand nombre de joueurs : coupler le championnat avec un stage Parabadminton. Cependant cela impliquerait de séparer les Championnat Régional Parabadminton du Championnat Régional Vétérans, ces championnats étant habituellement joués en parallèle dans le même gymnase.

**E-Vote CA n°9 du 21 au 28 juin 2022**
**La nouvelle formule du Championnat Régional Parabadminton est adoptée à l'unanimité.**

# COMPETITIONS

**Contexte :** Par soucis de clarté dans les tâches qui incombent aux instances organisatrices des compétitions Ligue et afin de valoriser leur engagement, les cahiers des charges des compétitions ont été révisés.

**E-Vote CA n°10 du 8 au 11 juillet 2022**
**Les nouvelles versions des cahiers des charges sont approuvées à la majorité. Ces documents sont disponibles sur le site de la Ligue.**